

INFO

AUX SALARIÉES DES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES

Démêler le vrai du faux

Cfdt:

La dénonciation de la convention était-elle loyale ?

il y a un an, les employeur.es décident brutalement de dénoncer la convention collective de la branche CNEAP / GOFPA. Si la loi leur en donne la possibilité, il n'en demeure pas moins que cette dénonciation doit être loyale et ne pas constituer un abus de droit. Autrement dit, elle doit être suivie de l'ouverture d'une négociation et ne pas être exercée dans l'unique but de nuire aux salarié.es.

Convaincues que ces deux principes n'étaient pas respectés, les organisations syndicales ont rapidement décidé de saisir la justice pour demander l'annulation de la dénonciation.

Cfdt:

Une première réponse le 17 décembre

Compte tenu de l'urgence (le délai de survie de la convention collective actuelle s'arrête en février 2021), une audience en référé (procédure rapide) s'est tenue le 29 octobre dernier. Nous avons demandé au juge de prendre une décision provisoire visant à stopper le processus de dénonciation en attendant le jugement sur le fond, c'est-à-dire sur la régularité de la dénonciation (procédure plus longue).

Nous avons insisté sur le fait que les employeur.es savaient, au moment où elles.ils dénonçaient les accords, que les organisations syndicales ne pouvaient pas négocier du fait de l'annulation de leur représentativité au sein de la branche. La réponse du juge est attendue le 17 décembre.

QUELLES SONT VRAIMENT LES INTENTIONS DES EMPLOYEUR.ES ?

C'est la question posée par les organisations syndicales dans un courriel adressé aux employeur.es début novembre (à lire sur fep.cfdt.fr). Ni l'imbroglio juridique autour de la représentativité syndicale (connu au moment de la dénonciation), ni la crise sanitaire ne suffisent à expliquer pourquoi les employeur.es ont attendu 10 mois avant de proposer un "texte de remplacement", texte encore non abouti par ailleurs. Alors, s'agit-il là d'une stratégie ? Quoi qu'il en soit, la Fep-CFDT n'entrera pas dans des négociations tant que les conditions garantissant un dialogue social constructif ne seront pas réunies. Une convention collective, c'est précieux !

INFO

Démêler le vrai du faux

Abonnez-vous sur fep.cfdt.fr

SALARIÉES

CNEAP / GOFPA

SIGNEZ LA PÉTITION !

Face à cette attitude choquante, voire provocatrice, des employeur.es, nous doutons de leur réelle volonté de reconstruire une convention collective. Faites-vous entendre et signez la pétition "Une convention collective, c'est précieux !" (pétition en ligne sur fep.cfdt.fr).